Arrêté n° 2025/16

DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Objet : HRC EUROVIA ATLANTIQUE – reprise bordures et trottoirs pour la gestion des eaux pluviales au niveau des n° 37 et 39 rue du Mans

ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;
VU le code de la Voirie Routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;
Vu la demande de l'entreprise HRC EUROVIA ATLANTIQUE, 20 avenue Georges Auric 72021 LE MANS, en vue de réaliser des travaux de reprise de bordures et de trottoirs pour la gestion des eaux pluviales, au niveau des n° 37 et 39 rue du Mans à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), du 17 au 28 mars 2025,

Considérant que ces travaux vont entrainer une gêne au niveau de la circulation,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise HRC EUROVIA ATLANTIQUE est autorisée à occuper le domaine public, au niveau du 37 et 39 rue du Mans à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), en vue de réaliser des travaux de reprise de bordures et de trottoirs pour la gestion des eaux pluviales.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores suite au rétrécissement de chaussée prévu.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

Article 4 : La présente autorisation est accordée du 17 au 28 mars 2025.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur. L'entreprise HRC EUROVIA ATLANTIQUE a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6 : Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 6 mars 2025.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.

Pour le Maire, le 1er Adjoint, Jacky LEBOUC

1 place de la Mairie
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS
02.43.47.18.87
accueil@mairie-sgdb.fr